



Marseille, le 30 novembre 2021

Monsieur Pascal TROJANI  
Président de Corsica Linea

Reçu à 17h16

Objet: Préavis de grève - Loi du 31 juillet 1963 *4 pages recto verso*

Monsieur le Président,

Suite à une énième plainte de Corsica Ferries, et injonction de Bruxelles et de l'État, le 25 septembre 2020 l'Assemblée de Corse a annulé l'appel d'offres « DSP-SEMOP » 2021-2027 avant la phase de négociations, pour lequel nous avons été retenu en partenariat avec La Méridionale et 8 navires ROPAX afin de maintenir et améliorer le Service Public maritime de continuité territoriale Corse-continent, durant 7 ans.

Dans la foulée, en novembre, le Président du Conseil Exécutif de Corse, Monsieur Gilles SIMEONI, lançait un nouvel appel d'offres en DSP de courte durée afin de garantir la continuité du Service Public jusqu'à fin 2022, après les élections régionales et nationales, et dans l'attente des résultats des enquêtes à charge de Bruxelles.(PJ)

Votre direction, comme la Ministre de la Cohésion des territoires à Gilles SIMEONI, nous disait « Ne vous inquiétez pas » ; Or, comme le Président du Conseil Exécutif de Corse, nous nous inquiétons, et vous avons saisi par courrier le 12 novembre 2020, à l'appui de l'étude juridique de notre avocate spécialisée en droit Public et droit Communautaire, pour contester l'infructuosité de l'appel d'offres où nous étions retenu, pour défendre les intérêts de Corsica linea et ses salariés, et soutenir le schéma durable bâti par la nouvelle majorité de Corse.

Au même moment, la Ministre de la Mer annonçait le lancement du Fontenoy du maritime sur la base du cahier de revendications d'Armateurs de France où siège Corsica Ferries, avec en ligne de mire la disparition du pavillon français 1<sup>er</sup> registre, garant du contrat social des marins. (Communiqué FNSM CGT du 3.11.2021)

Le 10 février 2021, après que Corsica Ferries ait récupéré le transport régulier de véhicules neufs sur l'Algérie et l'ait déplacé de Marseille à Toulon...Le directeur du port de Toulon annonçait l'ouverture aux passagers de la ligne régulière ainsi construite, dès que possible, en concurrence frontale avec Corsica Linea.

Votre direction en charge de ce dossier comme du « Net Wage » nous a déclaré en substance au CSE « ne pas être au courant mais qu'il ne fallait pas nous inquiéter... »

Le 29 avril suivant, Les Échos et Le Marin révélait dans une enquête conjointe que Corsica Ferries avait refinancé cinq de ses navires sous pavillon international grâce à plus de 300 Millions d'euros via des banques françaises en utilisant 55 Millions d'euros financés par l'État et son dispositif fiscal national...

Le 3 juin, la Ministre de la Mer nous annonçait qu'elle avait appris cette nouvelle dans son canapé et qu'hélas on y pouvait rien. Et comme on n'y pouvait rien il fallait être plus compétitif « avec ce modèle », c'est pourquoi elle allait annoncer l'extension du « Net Wage » dans les secteurs de navigation jusqu'ici soumis au pavillon français 1<sup>er</sup> registre par la législation et la réglementation nationale. (PJ)

Galvanisés par cette annonce, les 4 dirigeants des compagnies à passagers de Ferries et ROPAX, sous pavillon français premier registre, dont Corsica Linea et La Méridionale, réclamaient son application immédiate dans le cadre des Délégations de Service Public du transport maritime national. Bruxelles et Corsica Ferries n'en demandaient pas tant, les Délégations de Service Public, étant incompatibles avec le « Net Wage ».

Pour paraphraser, Madame MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, s'agissant des actions de l'État dans ce dossier, par certains de ses hauts fonctionnaires et élus de la République qui se considèrent au-dessus des lois (A juste titre ?) : « L'État est coupable au mieux d'incompétence, au pire de connivence et de malversations... ». Et Madame MAUPERTUIS ne croit pas si bien dire, puisque le Secrétaire Général de l'Élysée est directement au pilotage de ce dossier depuis fort longtemps... Pour mener à bien la refonte du Service Public de continuité territoriale de la Corse, et libéraliser les secteurs de navigation les plus rentables pour les intérêts particuliers et l'enrichissement personnel des actionnaires et leurs dirigeants, dont Corsica Ferries et GNV qui fait partie du Groupe MSC, où les liens familiaux et les conflits d'intérêts avec le Secrétaire Général de l'Élysée, Alexis KHÖLER, bras droit d'Emmanuel MACRON, sont fortement soupçonnés par la justice et ANTICOR, à juste titre.

D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement quand, notamment, plus de 200 Millions d'euros d'argent public de l'enveloppe de continuité territoriale ont été versées à la compagnie italo-suisse « Low Cost », Corsica Ferries, sous pavillon international, en toute illégalité comme le déclare publiquement Gilles SIMEONI. Illégalités, à la fois au titre de l'aide dite à caractère social au passager transporté (Plainte ci-jointe), et des aides d'État versées concomitamment par l'État italien pour le pavillon international, alors qu'il bénéficiait de ces conventions d'Obligations de Service Public subventionnées illégalement par l'Office des Transports de Corse qui est pourtant un Établissement à Caractère Industriel et Commercial, en charge de l'enveloppe de continuité territoriale, sous l'autorité de l'Assemblée de Corse et le contrôle de légalité de l'État...

Effectivement ça fait du beau monde impliqué, et on comprend mieux certaines sorties médiatiques indécentes, mais révélatrices, dans le contexte.

Le 29 septembre, sans surprise après une parodie d'audience, le Conseil d'État a condamné définitivement en droit interne, la Collectivité de Corse à indemniser Corsica Ferries de 86 Millions d'euros pour le préjudice qu'elle n'a jamais subi, au nom de la libre concurrence déloyale pour des intérêts bien particuliers, et contre le Service Public, l'intérêt général, et les contribuables dont nous faisons partie. Un racket à ciel ouvert.

Le 30 septembre, le Président de l'Exécutif de Corse, en direct du « Corsica Sera », tire de nouveau le signal d'alarme : « La commission européenne qui est de plus en plus ultra-libérale, ne remet pas en cause seulement les surcompensations pour l'avenir, elle remet à présent en cause, le principe même du Service Public. Et si nous n'arrivons pas à passer ce point avec le soutien du Gouvernement, ce sera les emplois et la desserte maritime de la Corse qui seront remis en cause ».

Le 17 novembre, par lettre du Préfet de Corse, Pascal LELARGE, adressée à Monsieur Gilles SIMEONI, le soutien de l'État arrive mais à Corsica Ferries, en réclamant le règlement des 86 Millions d'euros sous peine d'insincérité budgétaire, et à défaut de procéder lui-même à son recouvrement ! ... Avec un tel huissier de justice Pierre MATTEI peut dormir tranquille, et continuer de dicter la desserte maritime de continuité territoriale Corse-continent. Les Préfets Jean Moulin et Claude ERIGNAC doivent se retourner dans leur tombe.

Le 23 novembre, le GNV CRISTAL sous pavillon italien international accoste au cul du DANIELLE CASANOVA, à Marseille, rempli de fret roulant et de passagers en provenance du Maroc.

Le 25 novembre, en CSE votre direction reconnaît que GNV qui possède 19 navires ROPAX et Ferries, vient aussi pour l'Algérie et que ça sera très difficile de tenir, tout en déclarant de nouveau qu'on ne pouvait l'en empêcher mais qu'il ne fallait toujours pas s'inquiéter, après avoir mis également un terme aux accords commerciaux contractuels qui nous unissaient avec la CTN sur la Tunisie. C'est aussi inquiétant.

Par conséquent, Monsieur le Président, notre organisation syndicale appelle chaque membre d'équipage sur l'ensemble de la flotte Corsica Linea, à s'inscrire pleinement dans l'appel de notre fédération nationale à la grève et à cesser le travail à compter du lundi 13 décembre 2021, 06H00, et ce dès l'arrivée des navires (\*) en fonction de leurs horaires respectifs, pour une durée de 48 heures, jusqu'au Mercredi 15 décembre 2021, 6H00, dans tous les ports de la continuité territoriale ainsi que Toulon, Nice et Marseille, également pour toutes autres destinations.

#### Motifs nationaux :

- ✓ Abandon du « Net Wage » dans tous les secteurs de navigation exclus du R.I.F et application du décret du 21 avril 2006 sur les lignes régulières à passagers avec les pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc) rendant obligatoire le pavillon français 1<sup>er</sup> registre, comme au cabotage national et sur les lignes en D.S.P
- ✓ Inscription immédiate de tous les navires sous pavillon français 1<sup>er</sup> registre, et marins de la flotte de Corsica Linea et La Méridionale, dans le cadre du décret de la flotte à caractère stratégique, du 9 mai 2017
- ✓ Prise en compte immédiate par les « Pôle Emploi » de toutes les heures et jours payés et/ou compensés, ainsi que des congés-repos acquis par les marins en CDD à la fin de leur contrat d'engagement maritime : Application du décret du 31 mars 2005 sur la durée du temps de travail des Gens de Mer.

- ✓ Abandon du Test Marché tronqué par les réponses en entente des armateurs, et la corruption.
- ✓ Mise en œuvre d'une nouvelle DSP Fret et Passagers de 12 ans renouvelables, avec 8 navires de grandes capacités, pour répondre aux besoins exprimés par la Corse en matière de Service Public et de retombées économiques et sociales, dans un cadre durable, écologique et tarifaire garantie, dans l'intérêt général et des usagers particuliers comme professionnels, toute l'année, quelle que soit la saison.
- ✓ Mise en place des tarifs planchers fret et passagers sur les lignes en OSP, avec des lignes conventionnées en exclusivité, OSP comme DSP, afin de supprimer toute pratique « Low Cost » de dumping qui déséquilibre le dispositif et les compagnies de Service Public, au profit de Corsica ferries, en situation bientôt de monopole sur le transport à passagers, et déjà en situation d'abus de position dominante grâce aux aides illégales et à la politique de soutien financier public qui lui a été accordée jusqu'ici par l'état français, italien, et la Collectivité de Corse, avec Bruxelles.
- ✓ Mise en œuvre d'un grand plan décennal de renouvellement de la flotte stratégique sous pavillon français 1<sup>er</sup> registre au GNL, Corse-Maghreb-Méditerranée, propriété de la Société d'Économie Mixte d'Investissement, créée par la Collectivité de Corse, avec la Caisse des dépôts, et les prises de participations de la Région PACA, et des compagnies délégataires du Service Public, Corsica Linea et Méridionale, agissant ainsi en investisseurs avisés pour leurs territoires et leur environnement, abondant et mutualisant les moyens et savoirs nécessaires à la commande des navires, dans un cadre budgétaire adapté en dehors du système bancaire usurier classique (Plan de relance budgétaire : « Green Deal »)
- ✓ Récupération immédiate des aides d'état illégales versées à Corsica ferries sous pavillon international sur les lignes Corse-continent lors des précédentes conventions passées avec l'OTC, dans le cadre des Obligations de Service Public (200 Millions d'euros), entre Toulon, Nice, et les ports de Corse.
- ✓ Récupération immédiate des 55 Millions d'euros versés à Corsica Ferries pour le refinancement de 5 navires sous pavillon italien international avec l'argent du contribuable français

#### Motifs internes :

- ✓ Reprise en mains à plein temps et renforcement des compétences déjà présentes dans l'entreprise sous l'autorité, le suivi et la participation du Président de Corsica Linea, de notre organisation, nos relations et rapports stratégiques et commerciaux avec nos partenaires historiques, ENTMV (Algérie), et CTN avec la COTUNAV (Tunisie), dans le plus grand respect de nos interlocuteurs et amis Algériens et Tunisiens
- ✓ Conformément à nos accords d'entreprise, respect et prise en compte des critères exclusifs professionnels et d'ancienneté pour l'embauche des marins CDD en CDI, ainsi que pour les prochains contrats en CDD en fonction des besoins. (respect de l'ancienneté dans les « chapeaux »)
- ✓ Attestations employeurs et carnet journaliers de travail horaire, intégrant tous les jours et heures payés et/ou compensés, ainsi que les congés-repos acquis par les CDD pour leurs droits au chômage
- ✓ Finalisation de la nouvelle organisation du Service Cuisine afin notamment d'augmenter et d'améliorer encore la production et la gestion en produits frais du Service Cuisine, de mieux transmettre le savoir faire en Cuisine aux plus jeunes, et de réintégrer un poste de Maîtrance en Cuisine dans le déroulement de carrière avec la requalification d'un poste de Second en Adjoint sur tous les navires, à iso-effectifs.
- ✓ Création d'une Assistance Machine au Port d'Armement, Marseille, avec un poste de Maître Électricien et un poste de Maître Mécanicien, afin de pouvoir intervenir au quotidien suivant les besoins et priorités de tous les navires, sous l'autorité des Assistants du navire, de leur service, où ils seront affectés afin de répondre au surcroît de travail engendré notamment par les nouvelles installations, le vieillissement, et les travaux en souffrance et/ou externalisés (hors ateliers Corsica Linea)

- ✓ Correction du Salaire Fixe mensuel du CSH2 pour que son salaire de congés ne soit pas inférieur au salaire du Garçon : Environ 40 euros par mois. (Il est anormal que la promotion donne lieu à une perte de salaire)
- ✓ Création d'une ligne réévaluant le salaire Fixe mensuel du CSH1 conformément à ses attributions et son ancienneté entre le salaire fixe du CSH2 et du Maître d'Hôtel, en remplacement de l'ancien intéressement au Point de vente, comme cela a été fait pour les Maîtres d'Hôtel
- ✓ Intéressement et participation 2021 et pour les 3 prochaines années :
  - Pas de retenue sur les personnels placés en chômage partiel en raison du COVID et ses conséquences
  - Maintien de l'égalité de versement des montants d'intéressement et de participation entre tous les salariés de Corsica Linea qui contribuent tous par leur travail à la réussite de la compagnie.



*Le Secrétaire Général*  
Frédéric ALPOZZO



*Le Délégué Syndical*  
André ANASTASIO

**(\*) La sécurité à bord, le débarquement des passagers et le déchargement des roulants accompagnés seront assurés**